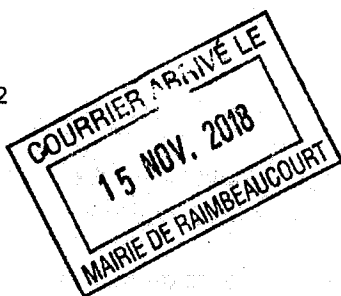




A l'attention de Monsieur le Maire  
Alain MENSION  
Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Nos Réf : DVE/AMN/20181112  
Objet : Béguinage



Douai,  
le 12 novembre 2018

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre lettre du 06 novembre 2018.

En réponse à celle-ci, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le mail du Président de Floralys Domicile Jean-Luc SCHÜTZ, qui revient sur la situation financière de notre Association et ses intentions vis-à-vis des hôtesses.

Notre Association a souscrit un contrat d'ASP auprès de 7 résidents sur 19 soit 37 % et reçu une mission de GLA qui lui a été confiée par Norevie et qui vient à échéance au 31/12/2018.

Je suis disposé à vous rencontrer, à votre convenance. Amandine MARTIN (03/27/08/74/76, [amandine.martin@floralys.fr](mailto:amandine.martin@floralys.fr)) se tient à votre disposition.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Damien VANDORPE

Directeur Général

**PJ :** mail de Jean-Luc SCHÜTZ, Président  
**Copie :** Jean-Luc SCHÜTZ, Président



**Objet : Béguinages**

Douai, le 8 Novembre 2018

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à la circulation récente d'informations inquiétantes relatives à l'organisation et à l'avenir du béguinage que Norevie a réalisé dans votre commune.

Nous souhaitons clarifier ce sujet complexe et vous faire part des solutions qui pourraient permettre de pérenniser le concept de béguinage.

Nous souhaitons aussi infirmer les messages d'alerte qui inquiètent inutilement nos partenaires, clients bénéficiaires et salariées de notre Association.

- Floralys Domicile est une Association à but non lucratif qui intervient essentiellement au domicile des personnes âgées pour y effectuer des missions d'aide à la vie courante, et d'aide à la personne. Ses 250 salariées, aides à domicile, interviennent quotidiennement au domicile de 1000 bénéficiaires du Douaisis et de l'Arleusis pour y effectuer 229 000 heures de travail chaque année.

Parallèlement, Floralys Domicile a accepté il y a une vingtaine d'année, de devenir l'employeur des premières hôtesses qui sont aujourd'hui au nombre de 30.

- Les difficultés des Services d'Aide à Domicile sont générales et récurrentes. L'exercice du métier est rendu complexe du fait du fractionnement des interventions à domicile prévues dans les plans d'aide, des déplacements coûteux non pris en charge et des majorations des dimanches et jours fériés non compensées.
- Floralys Domicile a mis en œuvre un plan d'action qui est en train de porter ses fruits. Sa trésorerie s'est améliorée et le résultat opérationnel de notre activité d'aide à domicile sera à l'équilibre pour 2018. Ce plan a comporté, notamment, la cession à l'Association Aril Services de notre activité du Cambrasis, une réduction des effectifs au siège, une nouvelle tarification, un nouveau système d'information et une nouvelle organisation.

S'agissant des hôtesse de béguinages, la coopérative Floralys Sic garantissait, jusqu'en octobre 2017, la couverture de leur masse salariale chargée, au titre d'un accord collectif de charges. Hormis une participation minimale à nos coûts de gestion, le portage de ces contrats de travail était neutre dans notre exploitation. Les résidents, logés en béguinages par Norevie, étaient tenus de participer au paiement régulier des charges couvrant la présence de leur hôtesse.

- A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, à la suite de recommandations de l'ANCOLS, agence de contrôle des organismes de logement social, Norevie et la coopérative Floralys Scic ont dû mettre fin à l'ancien système et ont demandé à Floralys Domicile de poursuivre son rôle d'employeur en mettant en œuvre le principe d'une contractualisation directe avec les locataires, acceptée par 80 % de nos résidents. Cette contractualisation était complétée par une prestation de Gestion locative Adaptée (GLA) pris en charge financièrement par NOREVIE. Il s'agit d'une médiation locative de proximité qui représente aujourd'hui un chiffre d'affaire de 174 k€ soit 30% du coût salarial des hôtesse. Cette prise en charge a eu le double intérêt de compenser la défection des résidents n'ayant pas accepté la contractualisation, sans majoration du coût pour les utilisateurs des services d'animation, et de limiter les sollicitations directes des propres salariés de Norevie pour les demandes de gestion locative courante.

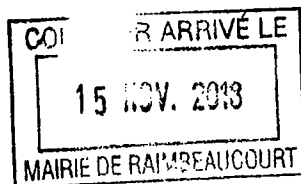
Nos difficultés actuelles proviennent de la décision de Norevie de mettre fin à la GLA au 31 décembre 2018. La date de fin de GLA avait été envisagée dans un premier temps pour juin 2019 puis février 2019 pour se fixer enfin au 31/12/2018. Cette incertitude de la date d'échéance n'a permis d'en informer les hôtesse et leurs représentants que tardivement. Ceci a généré un problème de communication qui a provoqué leur inquiétude légitime et, par voie de conséquence, celle des résidents qui sont aussi vos administrés.

Il est impossible à Floralys Domicile de maintenir ce système en l'état, car cela reviendrait à déséquilibrer l'ensemble de son exploitation de 174k€ et mettrait en péril 250 emplois d'aides à domicile.

Nous avons donc réuni les hôtesse le 8 octobre pour les préparer à cette échéance. Nous leur avons indiqué qu'en compensation de la fin de la GLA et sous réserve de leur acceptation, elles seraient prioritaire pour réaliser les heures supplémentaires d'aide au domicile que nous trouverions auprès de leurs résidents. Il est à noter cependant que quatre ou cinq hôtesse nous ont avertis qu'elles envisageaient, si rien ne change, de quitter leur emploi.

Un tel choix serait d'autant plus regrettable que la loi ELAN, récemment approuvée par la Commission Mixte Paritaire, devrait permettre aux SAHLM de rendre directement des services collectifs auprès des locataires fragilisés de leur patrimoine, notamment de leurs résidents âgés. La presse locale s'est d'ailleurs fait l'écho de l'intention de Norevie de reprendre la responsabilité de l'accompagnement social de ses résidents en Béguinage (pièce jointe). Si cette perspective était confirmée, une solution transitoire serait suffisante.

2018 MAB. A 770



En ce qui concerne Floraly Domicile, nous vous précisons que :

- notre Association accepterait de poursuivre son implication si l'équilibre financier était maintenu, en faisant en sorte que la masse salariale des hôtesse continue à être couverte par la somme des contrats souscrits par les résidents et de la GLA.
- Alternativement, notre Association accepterait de faciliter le transfert des hôtesse auprès d'un nouvel employeur qui serait prêt à reprendre leur contrat de travail pour maintenir l'animation attendue par les résidents.

Monsieur Damien VANDORPE, notre Directeur Général et moi-même sommes disposés à vous apporter toutes informations souhaitées, en rendez-vous ou par téléphone à votre convenance.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Très cordialement*  
Jean-Luc SCHÜTZ  
Président

**Coordonnées :**

Jean-Luc SCHÜTZ : 06/67/25/19/74

Damien VANDORPE : 06/08/01/27/74

PJ : Article de presse